



## → LA PAIE ET LES SPÉCIFICITÉS DES INTERMITTENTS @DISTANCE

Les mécanismes de la paie des entreprises du spectacle et de l'audiovisuel et les règles applicables aux intermittents.

4 matinées ou 2 jours - 780 € HT

### → OBJECTIFS

- ✓ Maîtriser les mécanismes du bulletin de paie avec les spécificités du spectacle
- ✓ Comprendre les règles d'embauche des intermittents, la notion de CDD d'Usage

### → PUBLIC & PRÉ-REQUIS

- ✓ Responsable ou membre du service de la paie

### Plan de formation

#### J1

##### Les entreprises du monde du spectacle

- ✓ Le spectacle vivant, l'audiovisuel, les prestataires techniques

##### Les conventions collectives du secteur

- ✓ A quoi sert une convention, les neuf conventions applicables, les conséquences de l'application

##### Qui sont les intermittents ?

- ✓ Les types de contrats et le CDDU, les artistes, les techniciens, les listes de professions

##### Les obligations de l'employeur

- ✓ La DPAE, le contrat de travail, les différents organismes sociaux, les droits spécifiques, les numéros d'objet

##### La paie

- ✓ Géographie d'un bulletin de paie

#### J2

##### Les rémunérations, les cachets

- ✓ Salaire de base, les primes, la durée du travail, les heures supplémentaires

##### L'abattement

- ✓ Les professions concernées, les bonnes pratiques en paie

##### Le plafond et les tranches

- ✓ Détermination et conditions d'application

#### J3

##### Les autres bases de cotisations

- ✓ Les bases particulières

##### Les effectifs

- ✓ Détermination du calcul et conséquences

##### Frais professionnels

- ✓ Ce qui est soumis et ce qui ne l'est pas

##### Les différents nets

- ✓ Le prélèvement à la source

##### Les documents à remettre aux salariés

- ✓ AEM, certificat congés spectacles ...

##### Les Déclarations

- ✓ La DSN, les DUCS, les autres déclarations, périodicité et modes de règlement

#### J4

##### Exercices pratiques

- ✓ Recherche de bases de cotisations pour les différents types de salariés

##### La régularisation des tranches

- ✓ Principes et mise en pratique



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

→ Remise d'un support écrit  
→ GHS s'engage à vous faire travailler sur des cas pratiques et répondre à des questions concrètes  
→ Évaluation par QCM

### → PRATIQUE

#### Intervenants

Laurent Thierriat  
Jérôme Guyon

#### Horaires

10h à 13h soit une durée de 12h (3H/matinée)

N° d'agrément 11753874875

39, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris

T 01 53 34 25 25 > [www.ghs.fr](http://www.ghs.fr)

SARL au capital de 14 400 euros RCS Paris B 327 920 955 N° TVA intracom FR32 327 920 955

### → AVEZ-VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

- ✓ Vous faites les contrats des intermittents ou vous préparez leurs paies ?
- ✓ Vous souhaitez être rassuré sur votre pratique ou avoir des réponses aux questions que vous vous posez : Que devez-vous payer ? A qui ? Comment « ça se calcule » ?
- ✓ Comment fonctionnent les plafonds ? Pourquoi des abattements ?